

Assurance Véhicule

Document d'information sur le produit d'assurance

MMA IARD Assurances mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD SA RCS Le Mans 440 048 882

EXTENSION DE GARANTIE Conditions Générales n° 7 407 246

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance permet de garantir les réparations de certaines pannes mécaniques aléatoires sur votre véhicule acquis par l'intermédiaire du Club Auto.



Qu'est-ce qui est assuré?

Les véhicules assurés sont :

Les véhicules neufs ou d'occasion de moins de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge d'un kilométrage maximum de 50 000 km et d'une valeur à neuf inférieure de 80 000 €.

Garantie réparation : les garanties couvrent en cas de dysfonctionnement aléatoire

- ✓ Les réparations (pièces et mains d'œuvre) de toutes les pannes mécaniques, électriques et électroniques y compris les ingrédients nécessaires à la réparation

Prise en charge limitée à la valeur du véhicule telle que côté à l'Argus de l'Automobile au jour du sinistre ou limitée à la valeur économique du véhicule telle que définie par l'expert

- ✓ **Garantie Assistance :**

Dépannage ou remorquage dans un maximum de 150 €

Transport de bénéficiaire ou séjour à l'hôtel
Véhicule de remplacement



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Les véhicules d'un kilométrage supérieur à 50 000 km à la souscription
- ✗ Les véhicules d'une valeur supérieure à 80 000 euros
- ✗ Les véhicules destinés à la location de courte durée
- ✗ Les véhicules à usage de transport de voyageurs ou de marchandises.



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

Principales exclusions :

- ! Les opérations d'entretien normal, de réglages et de mises au point du véhicule
- ! La carrosserie, les pièces d'usure, les liquides, certains éléments de confort et gaz consommable du véhicule
- ! Les conséquences d'une circulation en dehors des voies routières, d'un accident de la circulation ou d'un défaut d'entretien
- ! Les modifications non conformes ou non d'usine du véhicule
- ! Les défaillances d'un organe ou d'une pièce non couvert(e) par le contrat
- ! Les conséquences d'un incident mécanique
- ! Les réparations n'ayant pas fait l'objet de notre accord préalable

Principales restrictions :

- ! La garantie prend fin dès que le véhicule atteint 200 000 km
- ! Des plafonds de prise en charge sont appliqués en fonction du kilométrage du véhicule.



Où suis-je couvert(e)?

- ✓ En France métropolitaine, Principauté de Monaco et d'Andorre et dans les pays d'Europe géographique non rayés figurant sur la carte verte pour les déplacements de moins de 6 semaines



Quelles sont mes obligations?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie, l'assuré doit :

- **A la souscription du contrat :** Répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées et fournir les justificatifs demandés ;
- **En cours de contrat :** Nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations qui sont posées et fournir les justificatifs demandés. Respecter précisément les opérations d'entretien préconisées par le constructeur et être en mesure d'en justifier. Payer la prime sous peine de résiliation pour non-paiement ;
- **En cas de sinistre :** Déclarer le sinistre dès que vous en avez connaissance en s'adressant au plateau de gestion de Covea Affinity.



Quand et comment effectuer les paiements?

La prime d'assurance est payable en une seule fois par l'assuré par chèque bancaire.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La garantie prend effet au terme de la garantie constructeur pour la durée choisie lors de l'adhésion. La garantie peut également prendre fin dès que le véhicule assuré a atteint 200 000 km.



Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et délais prévus par la réglementation et par les conditions générales. Sauf cas particulier, votre demande de résiliation doit nous être adressée par recommandé.

MMA IARD Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans cedex 9- Entreprises régies par le code des assurances